

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Coup de froid sur l'emploi

Après un 1^{er} semestre très dynamique, l'emploi salarié marchand ralentit fortement en Provence-Alpes-Côte d'Azur au 3^e trimestre 2016, alors qu'il accélère modérément en France métropolitaine. Environ 1 100 emplois sont créés dans la région, contre plus de 15 000 sur les deux premiers trimestres de l'année. Cette faible croissance (+0,1 %) s'explique principalement par le fléchissement des créations d'emploi dans le tertiaire marchand. En comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur, les besoins en ressources de main d'œuvre ne progressent en effet plus que de 0,1 % dans ce secteur (+1 230). Ils continuent de baisser dans l'industrie (-280), mais poursuivent leur hausse dans la construction (+360), tirés par l'intérim. Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés se replie significativement pour la première fois depuis la mise en place des Emplois d'avenir fin 2012.

Parallèlement, le taux de chômage repart légèrement à la hausse (+0,2 point), après trois trimestres consécutifs de repli, et s'établit à 11,3 % de la population active. La demande d'emploi de l'ensemble des catégories A, B, C accélère à nouveau en rythme annuel. Elle continue toutefois de baisser chez les jeunes et ralentit encore chez les seniors et les demandeurs d'emploi de longue durée.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de léger rebond de l'activité nationale : +0,2 %, après -0,1 % au 2^e trimestre 2016.

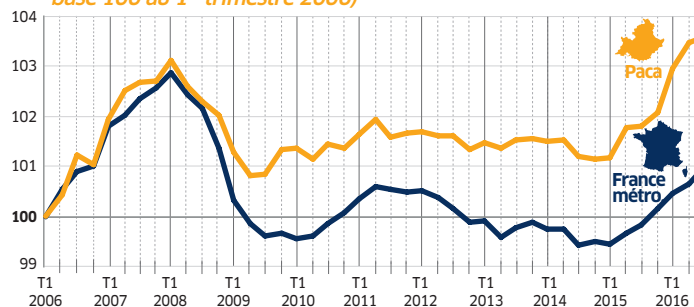
Net ralentissement de la création d'emploi salarié marchand

Au 3^e trimestre 2016, l'emploi salarié marchand des secteurs concurrentiels hors agriculture et particuliers employeurs continue d'augmenter en Paca, quoique sur un rythme nettement ralenti par rapport au trimestre précédent : +0,1 %, après +0,5 % > ①. Sur les 1 100 emplois créés ce trimestre, 4 sur 10 sont des emplois intérimaires > ②. Au total, au 30 septembre 2016, la région compte 1 127 400 salariés, soit 19 400 de plus qu'un an plus tôt (+1,8 %).

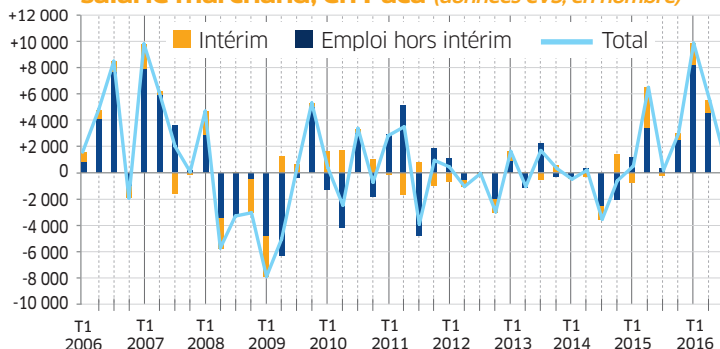
En France métropolitaine, depuis le redémarrage de l'emploi salarié marchand il y a un an et demi, le rythme de croissance est plus régulier qu'en Paca et oscille entre +0,2 % et +0,3 % par trimestre. Au 3^e trimestre 2016, la dynamique est largement portée par l'intérim : +51 200 salariés (soit +0,3 %), dont 29 500 intérimaires (soit +5,0 %).

D'après les prévisions de l'Insee, au niveau national, l'emploi salarié marchand non agricole ralentirait légèrement au cours des trimestres à venir, car l'effet d'enrichissement de la croissance en emplois lié aux différentes mesures d'abaissement du coût du travail s'amoinerait.

① Évolution de l'emploi salarié marchand (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2006)



② Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié marchand, en Paca (données CVS, en nombre)

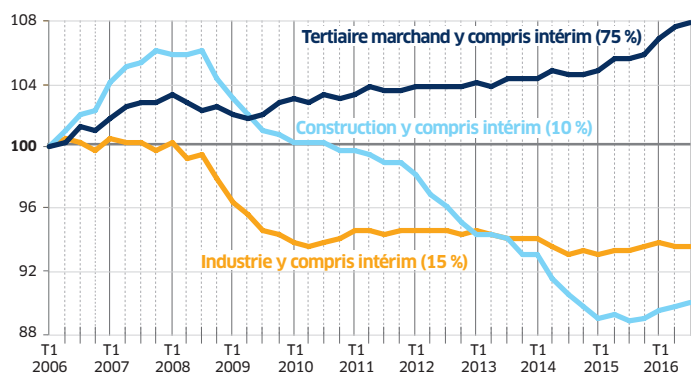


Note : données provisoires

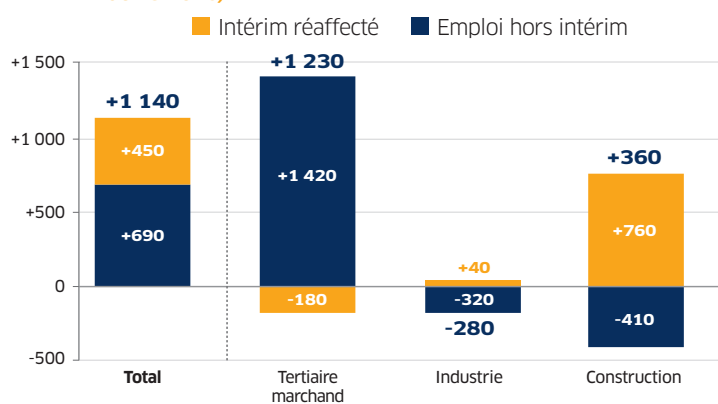
Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Source : Insee, estimations d'emploi

3 Évolution de l'emploi salarié marchand, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Paca (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2006)



4 Évolution de la contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'emploi salarié marchand, en Paca (données CVS, en nombre, entre la fin du T2 2016 et la fin du T3 2016)



Emploi salarié marchand avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Paca, à la fin du 3^e trimestre 2016 (données CVS)

	Emploi salarié marchand	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim ⁽¹⁾ (en %)
Tertiaire marchand	852 900	836 700	16 200	1,9
Industrie	164 500	154 100	10 400	6,3
Construction	108 700	98 200	10 400	9,6
Ensemble	1 127 400	1 089 100	38 300	3,4

⁽¹⁾ Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies provisoires ; l'addition des trois secteurs d'activité peut ne pas correspondre exactement au total, car celui-ci comprend tous les intérimaires, y compris ceux des secteurs de l'agriculture et du tertiaire non marchand

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Réaffectation de l'intérim ; Direccte Paca / Sese

Retrouvez les séries longues de l'emploi salarié marchand, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, ventilées en nomenclature A17 et déclinées par département, dans le [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca](#).

En Paca, la faible croissance de l'emploi au 3^e trimestre 2016 s'explique par le fort ralentissement du tertiaire marchand. En comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur > [Méthode page 6](#), la demande de travail émanant des entreprises s'est en effet accrue de l'équivalent de 1 230 emplois dans ce secteur, contre environ +5 400 et +8 400 aux 2^e et 1^{er} trimestres respectivement (soit +0,1 %, après +0,6 % et +1,0 %) > 3. De plus, pour la première fois depuis un an et demi, l'intérim a pesé négativement sur la croissance de l'emploi dans le tertiaire marchand (-180 emplois intérimaires) > 4. À un niveau de détail sectoriel plus fin, les besoins en ressources de main d'œuvre ont été moins soutenus dans le commerce notamment (+0,1 % après +0,8 %, soit +340 après +1 900) et se sont stabilisés dans les activités de soutien aux entreprises, sous-secteur particulièrement dynamique jusqu'alors. Ils ont baissé dans l'hébergement-restauration (-0,4 %, soit -400), les activités financières et d'assurance (-0,9 %, soit -460) et les activités immobilières (-0,4 %, soit -80). En revanche, ils ont continué de progresser dans les transports et entreposage (+0,5 %, soit +520) et l'information et communication (+1,7 %, soit +700).

Dans l'industrie, les besoins en ressources de main d'œuvre se replient pour le 2^e trimestre consécutif (-0,2 %, soit -280, après -0,3 %). La baisse est à peine atténuée par le recours à l'intérim. La demande de travail continue de diminuer dans les sous-secteurs "raffinage, industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution" (-0,7 %, soit -220) et "fabrication de matériel de transports" (-0,9 %, soit -150). En revanche, elle se stabilise dans la "fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines" et rebondit dans l'agroalimentaire (+1,3 %, soit +360).

Dans la construction, la demande de travail émanant des entreprises continue de progresser (+0,3 %, soit +360, après +0,4 %), mais uniquement sous l'effet de la vive hausse de l'intérim (+7,9 %). Hors intérim, l'emploi se replie (-0,4 %). Le taux de recours à l'intérim est ainsi passé de 8,9 % à 9,6 % en un trimestre, taux proche de celui qui était observé dix ans plus tôt, moment où l'orientation du secteur était encore favorable.

En France métropolitaine, en tenant compte de l'emploi intérimaire, les besoins en ressources de main d'œuvre continuent d'augmenter dans le tertiaire marchand (+0,3 %, après +0,4 %) et rebondissent dans l'industrie (+0,2 %, après -0,3 %) et la construction (+0,5 %, après -0,1 %).

Avertissement

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.

Le nombre de bénéficiaires de contrat aidé recule pour la première fois depuis fin 2012

Durant le 3^e trimestre 2016, 9 700 contrats aidés sont entrés en vigueur ou ont été reconduits en Paca, soit 7 % de plus qu'un an plus tôt > 5. Cette progression résulte de la forte hausse du nombre de CUI dans le secteur non marchand, dont l'augmentation atteint 33 % sur un an (7 500 CUI-CAE au 3^e trimestre 2016 contre 5 600 au 3^e trimestre 2015). En revanche, les entrées dans les autres types de contrats aidés se sont repliées : -64 % pour les CUI-CIE (soit -1 050 entrées) et -9 % pour les Emplois d'avenir (-150). À l'échelon national, les entrées dans les principaux contrats aidés diminuent globalement de 8 % en glissement annuel au 3^e trimestre (-10 300), malgré l'augmentation des signatures et reconductions de CUI-CAE (+4 200).

Ainsi, Paca compte 33 700 bénéficiaires de contrat aidé à la fin du 3^e trimestre 2016, dont 27 500 dans le secteur non marchand (82 % du total) > 6. Malgré une légère hausse en rythme annuel (+2 %), le nombre de bénéficiaires enregistre sa première baisse trimestrielle significative depuis le 4^e trimestre 2012, date de mise en route du dispositif des Emplois d'avenir (-6 %, soit -2 070) > 7. Si ce recul concerne l'ensemble des contrats aidés, c'est dans la sphère marchande qu'il est le plus marqué (-1 450 salariés). De façon similaire, à l'échelle de la France métropolitaine, le nombre de salariés en contrat aidé chute de 7 % à la fin du 3^e trimestre 2016 par rapport au trimestre précédent (-27 650 bénéficiaires, dont 62 % dans le secteur marchand).

Les contrats d'apprentissage retrouvent un niveau similaire à celui de la campagne précédente

Entre juin et octobre 2016, 11 800 contrats d'apprentissage sont enregistrés par les chambres consulaires de Paca, soit un niveau sensiblement identique à celui de la campagne précédente > 8. Le rythme des entrées reste ainsi en deçà du niveau national, où le nombre de contrats progresse de 2 % par rapport à l'année dernière. Toutefois, malgré un début de campagne atone en Paca, la croissance est soutenue entre août et octobre (10 030 contrats sont enregistrés durant cette période, soit 260 de plus qu'au cours de l'exercice précédent). Selon les comptages partiels de novembre et décembre, cette tendance devrait se poursuivre, portant le nombre de contrats d'apprentissage au-dessus de celui enregistré au cours de la campagne précédente.

Avertissement

Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des contrats de professionnalisation sont indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sont incomplètes.

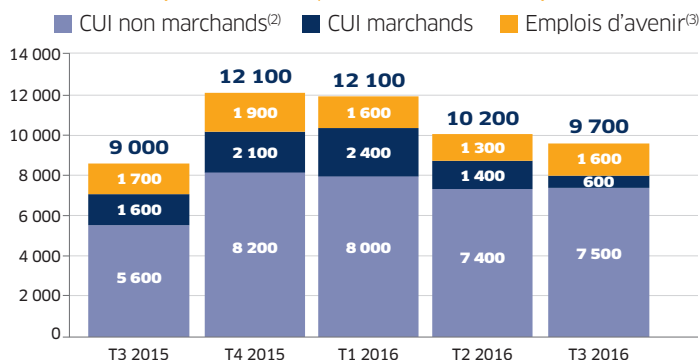
Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca (données brutes)

	Effectif		Variation trimestrielle (en nombre)				
	T3 2015	T3 2016	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016
Secteur non marchand	26 900	27 500	-90	+290	+640	+360	-620
CUI-CAE⁽¹⁾	19 300	20 900	-140	+230	+860	+590	-90
Emplois d'avenir	7 500	6 600	+50	+60	-220	-230	-530
Secteur marchand	6 200	6 200	+790	+830	+1 020	-420	-1 450
CUI-CIE	3 900	3 800	+770	+670	+950	-480	-1 280
Emplois d'avenir	2 300	2 400	+30	+160	+80	+50	-170
Total	33 100	33 700	+700	+1 120	+1 660	-60	-2 070

⁽¹⁾ les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires
Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Entrées⁽¹⁾ dans les principaux contrats aidés, en Paca (données brutes, en cumul trimestriels)



⁽¹⁾ y compris avenants de reconduction

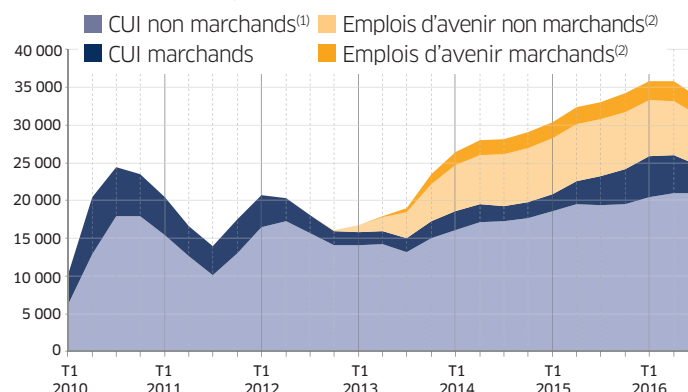
⁽²⁾ les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

⁽³⁾ marchands et non marchands

Note : données arrondies, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca (données brutes, en nombre)



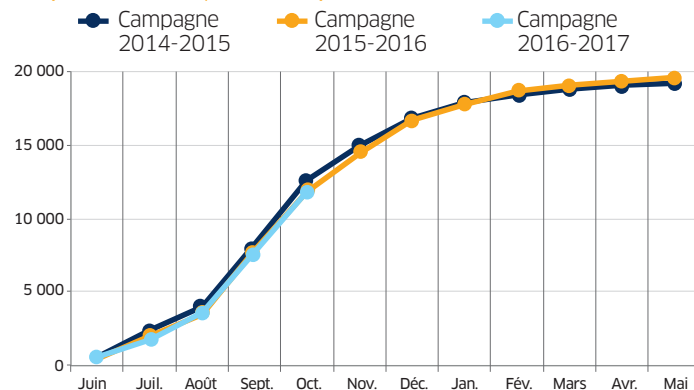
⁽¹⁾ les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

⁽²⁾ les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Contrats d'apprentissage enregistrés en Paca (données brutes, en nombre)



Note : données cumulées, provisoires

Champ : hors apprentis du secteur public

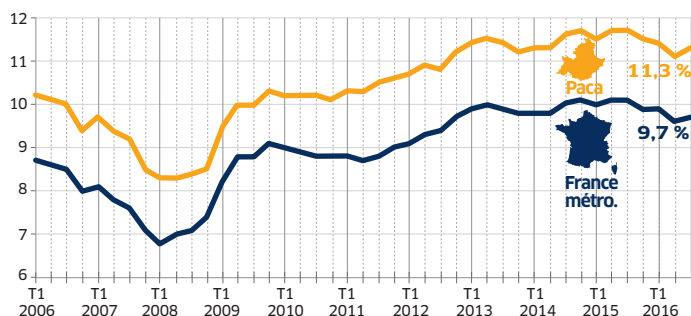
Source : Dares, Direccte Paca - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

■ Légère remontée du taux de chômage

En Paca, après trois trimestres consécutifs de baisse, le taux de chômage localisé augmente de 0,2 point au 3^e trimestre 2016 et s'établit à 11,3 % de la population active > 9. Sur un an, il recule de 0,4 point.

En France métropolitaine, le taux de chômage repart également légèrement à la hausse (+0,1 point) et atteint 9,7 % de la population active. Tout comme en Paca, il diminue de 0,4 point sur un an. D'après les prévisions de l'Insee, au cours des trimestres suivants, la hausse attendue de l'emploi serait légèrement supérieure à celle de la population active, et le nombre de chômeurs diminuerait à nouveau progressivement.

9 Taux de chômage (données CVS, en %)



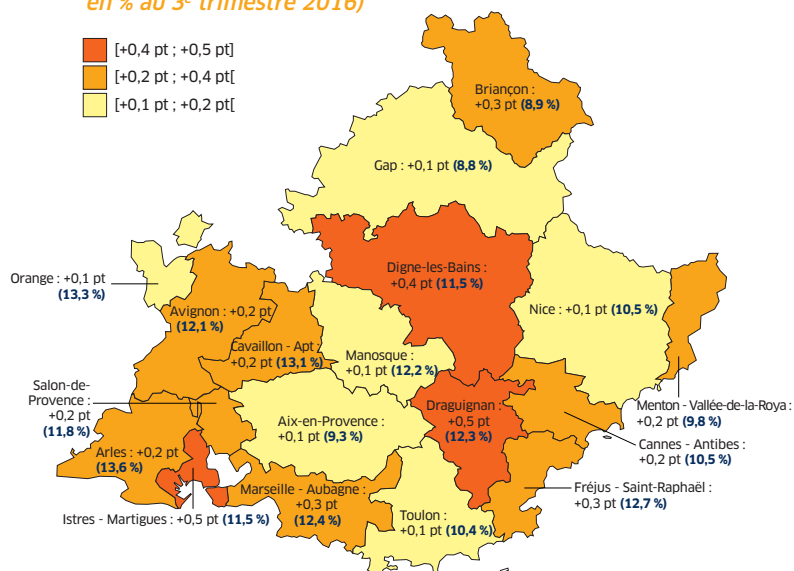
Note : données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

L'accroissement trimestriel du taux de chômage est identique au niveau régional (+0,2 point) dans les départements des Hautes-Alpes (9,1 %), des Alpes-Maritimes (10,5 %) et du Var (12,9 %). Elle est légèrement supérieure (+0,3 point) dans le Var (11,0 %), les Alpes-de-Haute-Provence (11,5 %) et les Bouches-du-Rhône (11,7 %)

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage augmente également dans chacune des zones d'emploi de la région > 10. Les plus fortes hausses trimestrielles (entre +0,4 point et +0,5 point) concernent des territoires où le taux de chômage est supérieur au niveau régional : Draguignan (12,3 %), Digne-les-Bains (11,5 %) et Istres - Martigues (11,5 %). Cette dernière zone d'emploi est la seule dont le taux de chômage progresse sur un an (+0,2 %). Dans les autres zones d'emploi, le taux de chômage progresse entre +0,1 point et +0,3 point sur un trimestre.

10 Évolution du taux de chômage par zone d'emploi de Paca, entre le 2^e trimestre et le 3^e trimestre 2016 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 3^e trimestre 2016)



Note : données provisoires

Source : Insee, taux de chômage localisés

■ La demande d'emploi accélère à nouveau

Au 3^e trimestre 2016, Paca compte en moyenne 477 500 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 11. C'est 12 700 de plus qu'un an auparavant. Alors que le rythme de progression décélérait depuis le 3^e trimestre 2015, il accélère ce trimestre : +2,7 % sur un an, après +1,8 % au trimestre précédent. Ce taux de croissance annuel reste tout de même bien en deçà de ceux enregistrés depuis la crise de 2008. D'après les premières données mensuelles disponibles, la hausse devrait s'atténuer au 4^e trimestre 2016 : si le nombre de demandeurs d'emploi observé en novembre se maintenait en décembre, elle serait de +1,9 %.

Tous les départements de la région sont concernés par cette accélération : les Alpes-de-Haute-Provence (+3,5 % au 3^e trimestre, après +2,2 %), les Alpes-Maritimes (+3,3 %, après +2,9 %), le Var (+3,2 %, après +2,6 %), les Hautes-Alpes (+3,2 %, après +2,6 %), le Var (+2,5 %, après +2,0 %) et les Bouches-du-Rhône (+2,4 %, après +0,7 %). Fin 2016, le rythme de progression devrait ralentir pour tous les départements de Paca.

11 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi (données CVS)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)	Évolution annuelle (en %)					
		T3 2016	T4 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016 acquis*
Hommes	239 700		+5,2	+3,6	+0,9	+1,8	+1,2
Femmes	237 800		+6,5	+5,0	+2,6	+3,7	+2,6
Âgés de moins de 25 ans	61 100		-1,0	-2,3	-4,1	-0,3	-1,8
Âgés de 25 à 49 ans	296 500		+5,4	+3,8	+1,1	+2,0	+1,2
Âgés de 50 ans ou plus**	119 900		+10,9	+9,6	+6,9	+6,3	+5,6
Inscrits depuis moins d'un an	279 200		+1,8	+0,2	-0,6	+3,8	+3,8
Inscrits depuis un an ou plus	198 300		+11,8	+10,2	+5,0	+1,3	-0,7
Total Paca	477 500		+5,9	+4,3	+1,8	+2,7	+1,9
Total France métropolitaine	5 480 200		+5,2	+3,6	+0,8	+1,2	+0,3

* Les données d'octobre et de novembre 2016 étant connues, l'acquis de croissance pour le T4 2016 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre novembre et décembre 2016.

** L'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi entre 2009 et 2011, combinée au relèvement de l'âge légal de départ en retraite prévu par les réformes des retraites depuis 2010, contribuent à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus enregistrés sur les listes de Pôle emploi.

Note : données arrondies

Lecture : au T3 2016, en Paca, le nombre moyen de demandeurs d'emploi est de 477 500 (moyenne des niveaux des mois de juillet, août et septembre 2016). Par rapport au T3 2015, il augmente de 2,7 %.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS : Dares, Direccte Paca / Sese

Pour le 4^e trimestre consécutif, le nombre moyen de jeunes de moins de 25 ans diminue sur un an (-0,3 % au 3^e trimestre 2016, soit -200 demandeurs d'emploi, après -4,1 %). Ce recul est uniquement imputable aux jeunes hommes, tandis que le nombre de jeunes femmes progresse (-1,4 % contre +0,8 %). La baisse du nombre de jeunes demandeurs d'emploi devrait s'accroître si les niveaux observés en novembre 2016 étaient identiques en décembre.

Bien que les 50 ans ou plus* continuent d'être très durement touchés, leur demande d'emploi augmente de moins en moins vite depuis un an. Avec +6,3 % au 3^e trimestre 2016 (soit +7 200 personnes, après +6,9 %), la hausse annuelle est ainsi la plus faible enregistrée depuis l'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi des seniors amorcée en 2009. Au 4^e trimestre 2016, elle pourrait s'atténuer encore.

Chez les demandeurs d'emploi de longue durée* (inscrits depuis un an ou plus), le rythme de croissance annuel est divisé par quatre, passant de +5,0 % au 2^e trimestre 2016 à +1,3 %. Ainsi, pour la première fois depuis mi-2009, leur part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C décroît

* Le plan 500 000 formations peut être une explication du ralentissement observé chez les seniors et les demandeurs d'emploi de longue durée. En effet, entre janvier et septembre 2016, sur le seul champ des personnes inscrites à Pôle emploi, on dénombre en Paca entre 48 000 et 50 000 entrées en formation, contre près de 32 000 un an plus tôt. Le public cible du plan 500 000 formations étant précisément les demandeurs d'emploi seniors et de longue durée, on peut penser qu'une large part d'entre eux sont passés en catégorie D et ne sont donc plus comptabilisés parmi les catégories A, B, C.

sur un an : 41,5 % au 3^e trimestre 2016, après 42,1 % au 3^e trimestre 2015. D'après les premières données disponibles sur le 4^e trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée pourrait diminuer sur un an pour la première fois depuis la crise de 2008. À l'inverse, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an augmente nettement, après avoir baissé au 2^e trimestre 2016 (+3,8 %, après -0,6 %). Ce rythme de progression annuelle devrait se maintenir fin 2016.

En France métropolitaine, 5 480 200 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégories A, B, C au 3^e trimestre 2016, soit +1,2 % sur un an (après +0,8 %). Comme en Paca, le taux de croissance annuel devrait décélérer au 4^e trimestre 2016. Les évolutions par sexe, âge et ancienneté d'inscription sont similaires à la région. Ainsi, la baisse annuelle du nombre de jeunes est moins prononcée qu'au trimestre précédent (-2,9 %, après -5,2 %) et, pour la première fois depuis sept ans, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée augmente moins vite que ceux qui sont inscrits à Pôle emploi depuis moins d'un an (+0,4 % contre +1,8 %). Tout comme en Paca, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée devrait diminuer sur un an fin 2016.

Rédaction achevée le 16 janvier 2017.

Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

Pour en savoir plus :

> Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca

> Note de conjoncture nationale de l'Insee, décembre 2016 : "[La croissance à l'épreuve des incertitudes](#)"

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul, périodicité et populations couvertes diffèrent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme chômeur au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce

simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : "[Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#)"
- Définition du chômage BIT (Insee) : "[Pour comprendre... la mesure du chômage](#)"

Méthode de réaffectation des intérimaires à leur secteur d'activité employeur

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Paca a réaffecté les effectifs intérimaires à leur secteur d'activité employeur. En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentées dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee, qui classe l'intérim exclusivement dans le tertiaire marchand.

Pour effectuer cette réaffectation, le Sese a mis au point une méthode, inspirée de celle de la Direccte Nord-Pas-de-Calais. Cette méthode, explicitée dans l'encadré en page 3 de la [Note de conjoncture n°2](#), consiste à désaisonnaliser, pour chaque secteur d'activité, les séries départementales du nombre de contrats intérimaires en cours en fin

de mois à l'agence d'intérim produites par la Dares, puis pour chaque département, à calculer la part que représente chaque secteur dans le nombre total de contrats intérimaires en cours en fin de mois. Ces proportions sont ensuite appliquées à la série régionale d'intérim co-produite par l'Insee et la Dares. On obtient ainsi une série d'effectifs intérimaires corrigée des variations saisonnières, ventilée par secteur d'activité et par département, cohérente avec les estimations trimestrielles d'emploi salarié de l'Insee. Les effectifs intérimaires au niveau de la région sont obtenus en sommant les effectifs départementaux. En ajoutant ces effectifs à ceux hors intérim diffusés par l'Insee, on obtient enfin une nouvelle série d'emploi salarié où chaque intérimaire est réaffecté à son secteur d'activité employeur. Ce sont ces données qui sont analysées dans la présente note.

Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. À quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

> **Les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

> **Les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'État ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion, ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Les contrats aidés

Destinés prioritairement aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, les contrats aidés diminuent les coûts d'embauche et/ou de formation de certains salariés pour les employeurs. Aujourd'hui, il en existe deux types :

> **Les Contrats uniques d'insertion (CUI)** : entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2010, ces contrats de travail visent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils concernent notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, de 50 ans ou plus et les bénéficiaires de minima sociaux.

Ils se déclinent en deux volets : le Contrat initiative emploi (**CUI-CIE**) dans le secteur marchand, et le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (**CUI-CAE**) dans le secteur non marchand. Ce dernier secteur est privilégié par les pouvoirs publics compte tenu d'un plus fort impact de ces contrats sur le niveau d'emploi (à la hausse) et de chômage (à la baisse) que le secteur marchand, où les effets d'aubaine et de substitution sont plus marqués.

La signature d'un CUI ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région. Le volume de ces contrats est déterminé semestriellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Paca représente ainsi autour de 8 % de l'enveloppe financière nationale.

Suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'État. En conséquence, pour les **Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)**, le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) se substitue au CUI-CAE. Le CDDI est d'une durée minimale de 4 mois renouvelables, dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il pourra toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé.

Dans cette publication, les données relatives aux contrats aidés sont révisées hors ACI afin d'être à champ constant. Dès que la Dares publiera une nouvelle série sur les CDDI, celle-ci sera analysée dans cette note.

> **Les Emplois d'avenir** : ils sont une forme spécifique du Contrat unique d'insertion, destinés aux jeunes sans emploi de 16 à 25 ans et aux personnes handicapées de moins de 30 ans, peu ou pas qualifiés, ou résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou une zone de revitalisation rurale (ZRR). Créés en novembre 2012, ils ont pour objectif de proposer à ces jeunes des solutions d'emploi et de leur ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser leur insertion professionnelle. Comme pour le CUI, les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités, établissements publics) sont privilégiés par les orientations ministérielles.

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Paca :

www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. : 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrice Russac

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@direccte.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : L'agence Mars